

Connaissance de soi Descriptif de module

(Annexe 1 à la directive sur l'examen professionnel des spécialistes de la conduite d'équipe)

Compétence	Les candidates et les candidats sont en mesure de se remettre personnellement en question de manière critique (sur le plan privé ou professionnel), et de prendre les mesures correctives nécessaires afin de modifier durablement leur comportement.
Attestation de compétence	– Forme: examen oral individuel (questionnement structuré) sur la base d'une courte biographie remise au préalable. – Contenu: La connaissance de soi doit être centrée sur la personne elle-même. Il s'agit d'exposer des comportements caractéristiques de sa propre personne, de faire une réflexion (sur soi) et de présenter les enseignements qui en ont été tirés, à l'aide d'exemples authentiques et compréhensibles. Il convient ensuite, sur la base de ces enseignements, de mettre en évidence le potentiel de développement et les mesures de changement concrètes qui en découlent.
Objectifs d'apprentissage	Les candidates et les candidats: – sont conscient.e.s des expériences qui les ont marqué.e.s en tant que personne; – reconnaissent l'impact de leurs attitudes et de leurs valeurs sur leur environnement respectif; – remettent en question délibérément et sous forme de critique constructive l'image qu'ils/elles ont d'eux-mêmes (image de soi) et la perception que les autres ont d'eux/elles; – reconnaissent leurs modèles et modes de comportement ainsi que leur impact sur les autres; – portent un regard critique sur leurs forces et leurs faiblesses; – sont conscient.e.s de leur capacité à assumer des responsabilités et à prendre des risques comme de leur comportement décisionnel, et adaptent leur comportement en fonction de la situation; – évaluent leurs limites personnelles; – sont conscient.e.s de leur degré de tolérance à la frustration; – effectuent des bilans de situation personnelle réalistes, reconnaissent leurs propres capacités et identifient leur potentiel de développement; – transfèrent les enseignements principaux de leur processus de réflexion dans leur comportement; – sont capables de définir et de mettre en œuvre des objectifs, des actions et des mesures concrets pour modifier et optimiser leur comportement.

Validation	Le module Connaissance de soi est reconnu par l'Association Suisse pour la Formation des Cadres SVF-ASFC dans le cadre du processus de qualification qui mène au Brevet fédéral de spécialiste de la conduite d'équipe
Contenus	– Personnalité et caractère – Valeurs, authenticité, charisme – Autorité, esprit d'équipe – Emotions et leurs effets – Perception constructive de l'image de soi – Profil des forces et des faiblesses – Image de soi et image que les autres ont de soi / acceptation de la perception que les autres ont de soi / zone aveugle – Modèles de comportement / modes de comportement – Gestion des changements positifs et négatifs – Motivation personnelle, engagement, courage civique – Capacité à assumer des responsabilités et à prendre des risques, et comportement décisionnel – Capacité d'initier des changements et d'amener des optimisations en fonction des évaluations de situations – Gestion du stress, identification des facteurs de stress, tolérance à la frustration, résilience
Durée d'apprentissage recommandée	50 heures
Validité pour l'admission à l'examen professionnel fédéral	8 ans à partir l'obtention de l'attestation de compétence
Remarques	La tenue d'un journal d'apprentissage est recommandée. Pour l'attestation de compétence, font foi : – le Fil rouge pour les attestations de compétence dans les modules de Leadership au niveau du certificat (niveau 1 de la formation des cadres SVF-ASFC) – les Directives sur les examens modulaires et l'octroi des attestations de modules propres à la formation des cadres SVF-ASFC